



COPIE

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25152539

Déposé / Reçu le

26 NOV. 2025

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0473 496 887

Nom

(en entier) : **STYLO PRODUCTIONS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Berchem-Sainte-Agathe (1082 Bruxelles), Clos du Zavelenberg,
numéro 43**

Objet de l'acte : Transfert du siège social dans une autre région

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « STYLO PRODUCTIONS », ayant son siège social à Berchem-Sainte-Agathe (1082 Bruxelles), Clos du Zavelenberg, numéro 43, ayant pour numéro d'entreprise 0473496887 ; procès-verbal clôturé le 27-10-2025 par devant la notaire Danielle Duhén, à Berchem-Sainte-Agathe, ont comparu :

1. Madame RAGER Michèle, « ... » domiciliée à 1630 Linkebeek, rue de la Brasserie, numéro 195.
Détenant de nonante-trois actions en pleine propriété et nonante-trois actions en usufruit.

2. Mademoiselle PASTERGER Séverine, « ... », domiciliée à 1630 Linkebeek, rue de la Brasserie, numéro 195.
Détenant de quarante-sept actions en nue-propriété.

3. Madame PASTERGER Tania « ... » domiciliée à 1700 Dilbeek, H. Moeremanslaan, 155/301.
Détenant de quarante-six actions en nue-propriété.

« ... »

Soit : cent quatre-vingt-six actions (186,-) actions ou la totalité des actions émises par la société.

Il résulte par extrait que l'assemblée, après délibération, a adopté, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social en Flandre plus particulièrement à 1785 Merchtem, Drypikkel, nummer 13 bus 12, sous la condition suspensive expresse que cette même assemblée générale constate dans un deuxième acte, l'adaptation des statuts en langue néerlandaise, conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Deuxième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame RAGER Michèle, prénommée, avec faculté de substitution, afin de signer tous documents et de procéder aux formalités requises auprès de l'administration de la TVA ou en vue de l'inscription à la Banque carrefour des Entreprises.

Aux effets ci-dessus, les mandataires ad hoc auront le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

Pour extrait analytique conforme - procurations

Annexes: expédition de l'acte exte

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/12/2025 - Annexes du Moniteur belge